

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 4 février 2014 modifiant la décision du 16 décembre 2013  
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central)**

NOR : DEVA1403148S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment le I de l'article 2 ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 16 décembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 4 de la décision du 16 décembre 2013 susvisée est ainsi complété : « Mme Stéphanie Derambure, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse d'avances. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 4 février 2014.

F. ROUSSE